

AFFICHE DU 09 avril 2021 AU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 07 avril 2021

Le mercredi 07 avril 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr PAUL Bruno.

Date de convocation du Conseil municipal : 1er avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice: 11

<u>PRESENTS</u>: PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, HERVET Virginie, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, LAROYE Michel, FURETAS Jonathan, BRONDOLO Sonia,

GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle ABSENT : FAIVRE-DUBOZ Aurélien

Virginie HERVET a été élue secrétaire

Élection du secrétaire de séance

Virginie HERVET est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2021

Adopté à l'unanimité des présents

Objet: Taux d'imposition – Année 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et au transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties aux communes, les modalités de vote des taux d'imposition 2021 sont modifiées. Il n'est plus nécessaire de voter le taux de la Taxe d'Habitation. En ce qui concerne le taux de la Taxe Foncière Propriétés Bâties, la commune vote celui-ci par rapport à un taux de référence majoré de l'ex-taux départemental 2020.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des deux taxes communales. Il est proposé de ne pas augmenter le taux communal 2020, soit 9.38 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents, de fixer comme suit les taux des deux taxes communales pour l'année 2021 :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 29.86 %

Taux communal 2020 (9.38 %) + Taux départemental 2020 (20.48 %) Cette évolution du calcul du taux communal 2021 n'entraine pas d'augmentation de la pression fiscale communale.

- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties: 71.71 %

Objet : Tarif de la cantine scolaire

Monsieur le Maire propose de revoir le prix de la cantine scolaire.

Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de maintenir les prix suivants :

- Enfant : 3.05 € - Adulte : 5.60 €

Objet : Tarif de l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire propose une revalorisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité des présents, les tarifs suivants, à partir du 1^{er} septembre 2021.

Eau :

- Abonnement : 45 €

- Le mètre cube d'eau : 1.20 €

- Le mètre cube d'eau fromagerie : 0.80 €

Raccordement au réseau d'eau petit compteur : 500 €
Raccordement au réseau d'eau gros compteur : 700 €

Changement compteur d'eau gelé : 200 €
Suppression d'un compteur d'eau : 200 €

Assainissement:

- Abonnement : 20 €

- Le mètre cube d'assainissement : 1.00 €

- Raccordement au réseau d'assainissement : 500 €

Objet: Tarif du cimetière

Monsieur le Maire propose de revoir le prix au sein du cimetière de Fournols.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de maintenir les prix suivants :

• Concession cinquantenaire : 130 € le m²

• Case de columbarium cinquantenaire : 750 €

• Jardin du souvenir : Gratuit

Objet: Tarif de location de salles

Monsieur le Maire propose de revoir les prix de location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

Association de Fournols : Gratuit
Association extérieure : 50 €
Particulier de Fournols : 50 €

• Particulier extérieur à Fournols : 100 €

• Chauffage: 80 €

Objet: Subventions 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les attributions de subvention suivantes :

- Festi'Fournols: 500 €

- Coopérative scolaire de Fournols : 1 675 €

- Amicale des sapeurs-pompiers retraités du canton de St Germain L'Herm : 50 €

- FNACA Comité Cantonal : 80 €

Objet: Budgets 2021

BUDGET COMMUNAL, adopté:

Section de fonctionnement : 673 660.86 € Section d'investissement : 486 377.88 €

SERVICE DE L'EAU, adopté : Section d'exploitation : 161 457.69 € Section d'investissement : 177 059.09 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT, adopté :

Section d'exploitation : 16 337.72 € Section d'investissement : 90 073.34 €

CAISSE DES ECOLES, adopté:

Section de fonctionnement : 29 742.75 €

QUESTIONS DIVERSES

Branchement eau Balance: M le Maire a rencontré, une nouvelle fois, Mme FILIOT Brigitte et M GUIOUBLY Guy, concernant leur branchement d'eau. Ils ne désirent pas faire les travaux à leur charge, malgré la subvention de 1 000 € qui leur est allouée par la commune de Saint-Amant-Roche-Savine. Il est proposé de demander un devis à une entreprise afin d'avoir une idée du coût des travaux et de statuer sur la suite à donner à ce dossier.

<u>Panneau de randonnées</u>: Le panneau de randonnées qui se trouvait devant la Mairie a été déplacé courant 2020 au Village Vacances Azureva. Suite à une rencontre avec M LACK Didier, directeur du Village Vacances Azureva de Fournols, le panneau sera remis à sa place initiale et un nouveau panneau sera fourni par le Parc Livradois Forez pour être mis en place au niveau du Village Vacances.

<u>Cimetière</u>: Une procédure de reprise de concession va être lancée, sachant que cette procédure dure au moins 3 ans, une visite au cimetière sera effectuée afin de recenser les concessions concernées.

La séance a été levée à 20 h 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 09 avril 2021

N.B : Les délibérations sont à la disposition du public et peuvent être consultées au secrétariat de Mairie